

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181205-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 5

OBJET : Commission de Contrôle Electoral : désignation des membres

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 décembre 2018

La loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales supprime la commission de révision des listes électorales. Elle était formée de citoyens bénévoles qui vérifiaient les inscriptions, modifications et radiations de chaque bureau. Cette commission était présidée par l'élue ayant délégation de signature sur les élections.

Elle sera remplacée à partir de 2019 par la Commission de contrôle qui sera exclusivement composée d'élus :

- 3 titulaires et 3 suppléants, conseillers municipaux de la majorité choisis sur la liste ayant obtenu le plus de suffrage, pris dans l'ordre du tableau et parmi les membres prêts à participer aux travaux.
- 2 titulaires et 2 suppléants, conseillers municipaux appartenant à l'opposition, pris dans l'ordre du tableau et parmi les membres prêts à participer aux travaux.

Il ne peut s'agir ni du maire, ni des adjoints, ni des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'élections. La liste des membres devra être transmise au préfet à sa demande avant le 31 décembre 2018. Leur nom devra être mentionné sur le site de la Commune. Les nominations sont établies pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Vu la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et notamment son article 3-VI sur la composition de la commission,

Le Conseil Municipal est invité à :

- désigner les Conseillers Municipaux suivants pour participer aux travaux de la commission de contrôle :

Majorité :

- Marie-Hélène SANNAT, titulaire / Vincent PERGET, suppléant
- Sophie MONCEL, titulaire / Arnaud PAILLONCY, suppléant
- Pierrick VERMOREL, titulaire / Jean MAZERON, suppléant

Opposition :

- José DUBREUIL, titulaire / Bruno RESSOUCHE, suppléant
- Agnès MOLLON, titulaire / Bruno FREGONESE, suppléant

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL